

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN
VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
PLACE CHARLES DE GAULLE**

La ville de Valserhône a reçu une candidature spontanée d'un Food truck, pour l'exploitation économique de la place Charles de Gaulle à Valserhône.

Clôture de l'appel à candidature : le vendredi 29 Septembre 2023 à 16h00

NB : Jusqu'à 16H en cas de dépôt sur place. En cas d'envoi postal, la date de réception fait foi et non le cachet de la poste.

1. Dénomination et adresse de la collectivité :

Ville de Valserhône
34 Rue de la République
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE Cedex

2. Service en charge de l'appel à candidature :

Service foncier

3. Cadre juridique :

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Valserhône pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles du CGPPP cités ci-dessus, suite à une manifestation d'intérêt.

L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Elle n'est pas constitutive de droits réels.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention en vue de l'exploitation économique de la place Charles de Gaulle à Valserhône.

4. Objet de l'appel à candidature et mise en concurrence :

Lieux de l'utilisation : une partie de la place Charles de Gaulle à Valserhône.

Nature de l'activité proposée : food truck restauration rapide

Durée de l'occupation : occupation hebdomadaire – préciser les jours de présences souhaités et la durée (horaire de présence) et le nombre de mois.

Caractéristique essentielles :

- Il ne devra pas y avoir de fixation au sol.
- Prévoir une protection au sol

- Le matériel devra être de type camion/camionnette inférieure à 3.5 Tonnes, remorque aménagée, roulotte aménagée.
- L'occupant s'engage à être autonome en eau et à disposer d'un recyclage de ses eaux usées.
- L'installation devra garantir et strictement respectée la chaîne du froid et/ou du chaud. Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur.
- Les matériels non professionnels seront interdits telles que les glaciers....
- Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé.

Dans le cas où la cuisson gaz serait utilisée (bouteille maximum 13 kg), le candidat devra bien vérifier la date de péremption du tuyau d'alimentation et la ou les bouteilles doivent être dans un endroit protégé non accessible au public. Il devra disposer d'un extincteur adapté au risque.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le vendredi 29 septembre 2023 à 16h00, la date d'envoi faisant foi.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- Plan d'implantation
- Détail de l'activité dont les produits proposés à la vente, la grille tarifaire appliquée aux clients
- Présentation du véhicule avec plusieurs photographies : état du camion et suivi de son entretien, esthétique et intégration dans le paysage, équipements du camion (frigo, four, plaques chauffantes...) avec les moyens mis en œuvre pour assurer le respect des normes d'hygiène et de la chaîne du froid
- Présentation des démarches mises en œuvre pour préserver l'environnement : limitation des déchets non recyclables, consigne, sensibilisation des clients
- Les moyens humains
- Le budget prévisionnel sur la durée de l'occupation
- Les périodes et horaires d'ouverture envisagés
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- L'expérience professionnelle

Le dossier de candidature devra être adressé à :

**Service commande publique
34 Rue de la République
BP 618
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE**

Il pourra aussi être déposé à la même adresse contre récépissé au service foncier.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR** » et « **Candidature - appel à candidature pour l'occupation de la place Charles de Gaulle** ».

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

6. Redevance

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance de 5 euro par mètre carré, par mois.

7. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

critères	pondération
Diversité et qualité des produits et éventuelles prestations proposés	25%
L'organisation et les moyens humains pour chaque manifestation	25%
Démarche environnementale mise en œuvre	25%

À la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Cette commission sera composée par des élus. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention d'occupation du domaine public.

8. Auditions / négociations

Après un premier examen des offres, des auditions et des négociations pourront être engagées, avec un ou plusieurs candidats.

9. Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la Ville de Valserhône des compléments d'informations jusqu'au 29 Septembre 2023 à 16h00, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : « awanwestwinkel@valserhone.fr », en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature « Appel à candidature 2023 – Occupation de la place Charles de Gaulle ».